



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
13 novembre 2000
Français
Original: anglais

Première session ordinaire de 2001

29 janvier-6 février 2001, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Cadres de coopération de pays et questions connexes

Deuxième cadre de coopération avec l'Arabie saoudite (2001-2005)

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1-2	2
I. Situation du développement envisagée sous l'angle du développement humain durable	3-9	2
II. Résultats et enseignements tirés de la coopération passée	10-16	4
III. Objectifs, domaines de programmation et résultats escomptés	17-36	6
A. Mondialisation et réforme du secteur public	29-36	6
B. Renforcement des capacités de développement économique et social durable	29-36	8
IV. Modalités d'administration	37-45	10
Annexe		
Objectifs de mobilisation des ressources pour l'Arabie saoudite (2000-2005)		12

Introduction

1. Le deuxième cadre de coopération avec l'Arabie saoudite couvre la période 2001 à 2005 et coïncide avec le septième plan national de développement pour 2000-2005. Le cadre de coopération a été établi par le Gouvernement et le PNUD, compte tenu du processus de développement du Royaume, des enseignements tirés des précédents programmes de coopération et des possibilités de fournir des services consultatifs, de renforcer les capacités et de nouer des partenariats dans le cadre de la coopération technique avec le PNUD.

2. Les organisations gouvernementales concernées ont été consultées lors de l'élaboration du cadre de coopération. Une équipe composée de consultants nationaux et de fonctionnaires du PNUD a sollicité l'opinion de plusieurs ministres, du Conseil des Chambres de commerce et d'industrie, des universités et des organismes clefs semi-indépendants. Il a été tenu compte de leurs avis. Le PNUD a tenu une série de réunions avec les consultants nationaux et le Ministère chargé de la coordination (le Ministère des affaires étrangères) afin d'examiner et de parachever le projet de texte relatif au cadre de coopération. Le projet de cadre de coopération a été transmis à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et à la Banque mondiale et il a été tenu compte de leurs opinions. Le cadre de coopération définit un programme de développement durable pleinement conforme : a) aux priorités de développement identifiées dans le plan national; b) à la nouvelle orientation du PNUD visant à aider les pays en développement à intégrer l'économie mondiale; et c) aux prévisions de ressources qui pourraient devenir disponibles pendant la période du cadre de coopération.

I. Situation du développement envisagée sous l'angle du développement humain durable

Perspective de développement

3. Le Royaume d'Arabie saoudite est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure avec un produit intérieur brut (PIB) par habitant d'environ 7 000 dollars. Le pays compte 22 millions d'habitants dont un quart de non-Saoudiens. Au cours des deux dernières décennies, l'économie du pays est devenue moins tributaire du pétrole. La part du secteur pétrolier dans le PIB est passée de 65 % dans les années 70 à 44 % dans les années 80, pour tomber à 37 % dans les années 90; toutefois, les revenus pétroliers représentent toujours environ les trois quarts de l'ensemble des recettes du budget du Gouvernement. Cette tendance est en partie imputable à des facteurs tels que les efforts déployés pour diversifier l'économie et à la baisse du prix du pétrole au cours des dernières années.

4. Après quatre décennies d'une participation large du secteur public à l'économie, un processus prudent de réforme a été amorcé. Il comprend une élimination progressive des subventions, la privatisation de certaines entreprises publiques, la stimulation des investissements privés et l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le processus de réforme qui touche également le cadre juridique et institutionnel a permis de promulguer une loi sur les investissements

autorisant 100 % de participation étrangère dans les entreprises saoudiennes, créant un pouvoir général de placement afin de soutenir les investisseurs privés et ouvrant le secteur du gaz et du pétrole au secteur privé. L'Arabie Saoudite s'efforce d'encourager le processus de réforme et de créer de nouvelles institutions conformes à sa nouvelle approche de la gestion du processus de développement socio-économique afin d'accroître le bien-être de ses citoyens.

5. Ces stratégies de développement sont reproduites dans le septième plan de développement pour 2000-2005. Parmi les priorités du plan figurent notamment : a) la privatisation de certaines entreprises publiques et la stimulation de la performance de l'économie; b) l'intégration dans l'économie mondiale en accédant à l'OMC; c) la création d'emplois pour les jeunes Saoudiens; d) la gestion durable des ressources naturelles; et e) le développement humain durable et l'amélioration des moyens d'existence. À cet effet, le Gouvernement a cerné les mesures nécessaires pour favoriser la restructuration de l'économie, revoir et modifier les politiques en vigueur, instaurer un environnement porteur et encourager les investissements nationaux et étrangers; renforcer les capacités nationales pour mettre en oeuvre le processus de réforme, promouvoir un système de mise en valeur des ressources humaines axé sur le marché; et favoriser la science et la technologie, notamment l'exploitation de la technologie de l'information.

6. L'augmentation soutenue de la demande en services publics, notamment de santé et d'éducation, ainsi qu'en ressources naturelles telles que l'eau est un facteur important qui ne devrait pas être négligé compte tenu du taux actuel d'accroissement de la population évalué à 3,2 % par an.

7. Hormis le fait que la nouvelle politique en matière d'investissements permettra au Royaume de faire appel à des investisseurs saoudiens et non saoudiens pour offrir des emplois à la nouvelle main-d'oeuvre, et sur la base des informations disponibles concernant le marché du travail, le nombre de Saoudiens en âge de travailler a été évalué pour l'an 2000 à 4,8 millions pour les hommes et 4,7 millions pour les femmes. Les taux de participation globaux à la main-d'oeuvre sont actuellement de 54,7 % pour les hommes et de 5,8 % pour les femmes. Par ailleurs, les non-Saoudiens représentent les deux tiers de l'ensemble de la main-d'oeuvre civile et ils dépassent les 90 % dans le secteur privé. Cela explique pourquoi la saoudisation de la main-d'oeuvre est devenue une préoccupation nationale majeure qui occupe une large place parmi les objectifs stratégiques du septième plan national de développement. Le Gouvernement a entamé des négociations avec des compagnies internationales souhaitant investir majoritairement dans les industries du pétrole et du gaz lesquelles devraient déboucher sur la création d'environ 1,8 million d'emplois.

8. Les ressources considérables engendrées par les revenus pétroliers au cours des quatre dernières décennies ont donné naissance à une infrastructure impressionnante, à des projets d'urbanisation ainsi qu'à de nombreux services et équipements publics gratuits ou subventionnés. L'industrialisation massive et les projets agricoles ont également été financés. En conséquence l'indicateur du développement humain du Royaume est passé de 0,60 en 1975 à 0,74 en 1997. Il s'agit dorénavant de trouver les moyens de maintenir le niveau de vie actuel.

9. Pour relever ce défi, le Gouvernement a amorcé une réforme économique qui devrait permettre de gérer plus efficacement les ressources et d'étendre le concept de participation au développement économique et social. Ainsi, la mise en oeuvre de la nouvelle approche du développement et le renforcement des capacités nationales

constituent un véritable enjeu pour le Gouvernement et soulignent la nécessité de resserrer le partenariat avec le PNUD.

II. Résultats et enseignements tirés de la coopération passée

10. Tout en abordant les priorités du sixième plan national de développement (1995-2000), le premier cadre de coopération (1997-2000) a accordé une place particulière à trois domaines thématiques majeurs : a) l'aide à l'instauration d'un contexte propice à une croissance économique élargie; b) le renforcement direct des capacités en vue d'assurer des moyens d'existence durables; c) la protection, la gestion et la régénération de l'environnement. Comme signalé dans le rapport annuel axé sur les résultats de 1999, le premier cadre de coopération de l'Arabie saoudite a largement contribué à l'instauration d'un contexte propice au développement humain durable. Des interventions limitées mais stratégiques ont été axées sur le renforcement des capacités nationales pour promouvoir un secteur public efficace et mieux géré, la conservation des ressources naturelles et la promotion de la condition de la femme. Les autorités nationales se sont montrées très satisfaites du soutien technique que le PNUD leur a fourni.

11. En ce qui concerne le premier domaine, le PNUD a soutenu le Ministère du commerce dans ses efforts pour garantir l'accession du Royaume à l'OMC ainsi que le Ministère des affaires étrangères qui s'est employé à enrichir et à mettre à jour son système d'informations commerciales, ce qui devrait accroître les capacités d'exportation du Royaume. Le Ministère des affaires étrangères a également tiré parti de l'aide du PNUD dans le cadre d'un partenariat visant à mettre en oeuvre un programme d'automatisation complète et de réformes administratives connexes. L'aide dont a bénéficié le Ministère de la planification lui a permis d'analyser en détail les choix économiques offerts à l'Arabie saoudite pendant la période couverte par le septième plan de développement et le Ministère des transports a été en mesure d'élaborer une stratégie nationale de transports. De même, l'assistance technique dans le domaine de la gestion des fréquences radioélectriques a apporté les compétences indispensables dans ce secteur qui connaît une mutation rapide. Les activités du PNUD comprennent également le soutien technique à l'infrastructure urbaine pour actualiser la stratégie spatiale nationale et achever les plans structurés de plus de 130 municipalités. Ces interventions correspondent à l'objectif fixé dans le cadre de résultats stratégiques et concernant la promotion d'un secteur public efficace et responsable.

12. Étant donné que le programme de coopération technique dans le pays est entièrement financé par le Gouvernement et compte tenu des difficultés financières qu'a affronté le Royaume en 1998 et en 1999, aucune activité en aval relevant du deuxième domaine, à savoir le renforcement direct des capacités en vue d'assurer des moyens d'existence durables, n'a été mise en oeuvre. Toutefois, il a été constaté que le PNUD avait suggéré l'établissement et la planification d'un nombre considérable de projets. Avec un PIB par habitant de 7 000 dollars, ce type d'intervention ne devrait pas constituer une priorité pour le programme de développement du pays dans un avenir proche. Les activités du PNUD dans ce domaine se sont concentrées en amont et avaient pour but d'aider le Gouvernement à formuler un plan de développement socioéconomique pour promouvoir des stratégies privilégiant des moyens d'existence durables.

13. S'agissant du troisième domaine thématique, la protection, la gestion et la régénération de l'environnement, des services consultatifs ont été fournis à la Commission nationale de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de la flore sauvages. Comme souligné dans le rapport annuel axé sur les résultats de 1999, l'appui technique du PNUD a contribué à renforcer les capacités nationales de gestion des ressources naturelles de manière durable, par le biais du nouveau centre de formation soutenu par le PNUD. Le programme de formation intensive dispensée par le centre a permis de mieux sensibiliser le public à la nécessité de protéger l'environnement. Une attention particulière a été accordée à la promotion du rôle des femmes dans la protection de l'environnement grâce à des cours de formation spécialisés organisés par le centre. Ce dernier a également accueilli des stagiaires non saoudiens provenant des pays voisins, contribuant ainsi aux efforts globaux de protection de l'environnement déployés dans la région. De surcroît, l'intensification de la coopération internationale et régionale en vue de protéger l'environnement mondial et régional était l'un des objectifs primordiaux du premier cadre de coopération au titre du projet lancé conjointement par le PNUD et le Fonds pour l'environnement mondial à la fin des années 90 afin de protéger le milieu marin de la mer Rouge et du golfe d'Aden.

14. L'examen à moyen terme du premier cadre de coopération a mis en évidence la présence trop discrète du PNUD dans le pays et une ignorance de ses activités et potentialités. Pour remédier à cette situation, plusieurs propositions ont été formulées pour être mises en oeuvre à l'occasion du deuxième cadre de coopération. Elles comprennent notamment la création d'un site Web, la connexion par courrier électronique des partenaires clefs, des programmes d'information à l'intention des universités et des groupes professionnels, le renforcement des partenariats avec la presse et les organismes du secteur privé, l'établissement par le PNUD d'un rapport annuel sur ses activités, et l'élaboration par le Ministère chargé de la coordination d'un rapport annuel sur la coopération internationale dans le pays et sur l'assistance fournie par l'Arabie saoudite à d'autres pays. L'exécution de ce programme d'information à volets multiples devrait contribuer à mieux faire connaître le rôle du PNUD dans le pays. Le programme sera évalué annuellement et ajusté en conséquence.

15. Compte tenu de l'orientation générale du cadre de coopération, le PNUD a adopté une approche du projet qui répond aux besoins du Gouvernement. L'approche axée sur la demande s'est révélée des plus utiles en Arabie saoudite jusqu'à présent, même si une plus grande coordination reste nécessaire entre des projets étroitement liés. Le Ministère des affaires étrangères et le PNUD envisagent de créer un mécanisme consultatif pour aborder les questions stratégiques et de planification, garantir l'exploitation maximale des ressources techniques et financières disponibles grâce aux programmes de coopération de pays ainsi que l'établissement de liens stratégiques entre les interventions. Le processus d'examen à moyen terme approuve vivement le plan du Ministère des affaires étrangères et du PNUD concernant la création d'un comité consultatif général pour la coopération entre le PNUD et l'Arabie saoudite.

16. L'équipe chargée de l'examen à moyen terme recommande également que les futurs projets s'intéressent essentiellement à des activités stratégiques telles que la planification stratégique, l'instauration d'environnements porteurs et la mise en place de réglementations, ainsi que la mise en oeuvre d'activités pilotes dans de

nouveaux domaines. Cette recommandation sera, dans la mesure du possible, prise en considération lors de l'exécution du deuxième cadre de coopération de pays.

III. Objectifs, domaines de programmation et résultats escomptés

17. La politique économique du Gouvernement met l'accent sur deux grands objectifs : a) la réforme du secteur public et l'intégration du pays dans l'économie mondiale et b) le renforcement des capacités nationales de développement économique et social durable. En ce qui concerne le premier, elle prévoit de diversifier l'économie et de rationaliser l'utilisation des ressources, développer le secteur privé, de privatiser des entreprises publiques et de préparer l'admission du pays à l'OMC. En ce qui concerne le second, elle prévoit d'améliorer l'enseignement et les services de santé, de créer des emplois pour les Saoudiens, de plus en plus nombreux sur le marché du travail, d'assurer une utilisation durable des ressources naturelles et un développement équilibré des régions du pays, et de mettre en place une base technologique nationale. Le septième plan national de développement (2000-2005) est conçu pour en assurer l'application.

18. Le cadre de coopération de pays (CCP) proposé par le Gouvernement et le PNUD sera donc axé sur a) la mondialisation et la réforme du secteur public et b) le renforcement des capacités nationales de développement économique et social durable. Il tiendra compte, comme le premier, de la demande, c'est-à-dire qu'il visera à répondre aux besoins nationaux de coopération technique, au moyen d'une approche-projet essentiellement, tout en établissant des liens stratégiques entre les projets là où ce sera possible. Des efforts seront faits cependant pour que le PNUD puisse établir un dialogue sur les politiques plus en amont. Un bon moyen d'y parvenir consisterait par exemple à inciter les principaux ministères à commencer à établir le rapport national sur le développement humain. De plus, l'accent sera mis, au niveau des projets, sur des initiatives concrètes dont on puisse mesurer la contribution à l'évolution économique en cours et qui seront donc définies en fonction du cadre du PNUD orienté vers les résultats. Le PNUD continuera aussi à appuyer les autres organismes des Nations Unies dans le cadre du système des coordonnateurs résidents et en leur fournissant des services au niveau du pays.

A. Mondialisation et réforme du secteur public

19. Comme le montre bien le cadre de résultats stratégiques, le PNUD s'emploiera, dans ce domaine, à appuyer la réforme et à faire en sorte que le secteur public améliore la gestion de l'économie et élargisse l'accès aux services.

20. À ces fins, il continuera à aider techniquement le Ministère de la planification à renforcer ses capacités de planification macroéconomique et de prévision socioéconomique à long terme et à être mieux à même de favoriser la réalisation des objectifs stratégiques du pays. Il devrait ainsi pouvoir renforcer le statut dont il jouit en Arabie saoudite en tant que partenaire économique à part entière. Il participera également à l'établissement de rapports nationaux sur divers aspects du développement.

21. Concrètement, il aidera le Ministère à choisir entre certaines grandes orientations et à définir les modalités de développement à long terme du pays de manière à pouvoir fournir aux décideurs un cadre politique interdisciplinaire cohérent qui soit conforme aux mandats de leurs institutions respectives. Il fournira par ailleurs aux milieux d'affaires saoudiens et aux investisseurs les conseils et l'environnement dont ils ont besoin pour jouer un rôle plus efficace en matière de privatisation et d'investissement. Le renforcement des administrations nationales et la privatisation lui offriront donc de nouvelles possibilités de coopérer avec le Royaume pendant le deuxième CCP.

22. En 1997, un comité ministériel a été mis en place en vue de coordonner et de suivre l'exécution du programme de privatisation. Depuis cette date, le secteur saoudien des télécommunications a été privatisé. Par ailleurs, l'Autorité portuaire générale, l'Office des silos à grains et des minoteries, et les services postaux sont en cours de privatisation et il est question de privatiser les Saudi Airlines, les hôtels et les services municipaux. Le PNUD aidera le Gouvernement à promouvoir l'établissement de liens entre les secteurs public et privé et à mettre en place les politiques, les organes et les mécanismes réglementaires nécessaires pour privatiser les entreprises publiques et il offrira ses services au secteur privé, s'il y a lieu, pour que cette privatisation s'effectue sans problème. Il espère pouvoir nouer des alliances avec le secteur privé dans de nouveaux domaines d'intervention.

23. Pour aider le pays à s'intégrer dans l'économie mondiale et dans le cadre de l'appui qu'il apporte en matière de développement économique, le PNUD continuera à coopérer techniquement avec le Ministère des affaires étrangères, le Ministère du commerce et le Ministère de la planification en vue de renforcer leurs capacités, de promouvoir le commerce et les investissements et d'améliorer la gestion du secteur public pour qu'il puisse satisfaire aux besoins actuels et nouveaux du pays. L'appui qu'il leur apportera sera suffisamment diversifié pour qu'ils puissent résoudre les grands problèmes qui se posent dans les secteurs public et privé en raison des conjonctures nationale, régionale et mondiale.

24. Le PNUD continuera à aider le pays à se faire admettre à l'OMC et, dans cette perspective, fournira au Ministère des affaires étrangères, au Ministère du commerce et au Conseil des chambres de commerce et d'industrie, notamment, des services d'information, juridiques et consultatifs modernes et les aidera à renforcer leur administration et à améliorer les connaissances de leur personnel au moyen de cours de formation et d'une formation en cours d'emploi. Il s'emploiera aussi à aider les organismes publics concernés à accroître leurs compétences pour assurer cette importante transition, permettre au pays de rester membre de l'OMC et mener les activités voulues après son admission à l'Organisation. Une fois l'Arabie saoudite membre de l'OMC, le PNUD aura davantage d'occasions d'y élargir son rôle en tant que partenaire du développement.

25. Compte tenu du rôle capital des technologies de l'information dans le développement socioéconomique, plusieurs organismes publics souhaitent que le PNUD, dont la coopération avec le Ministère des affaires étrangères concernant ces technologies a été fructueuse, les aide techniquement à renforcer leurs systèmes de gestion de l'information. Cette aide aura le mérite de renforcer considérablement les activités opérationnelles des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux au moment même où la demande de ressources humaines, de technologies, de biens, de

services et de capitaux se mondialise. Elle devrait en outre permettre au PNUD de mieux faire connaître ses activités.

26. Les technologies de l'information et de la communication sont indéniablement à l'origine de grands progrès dans tous les domaines – en particulier les domaines économique et social –, mais les pays doivent en suivre les progrès pour se développer et améliorer leurs services sociaux. Le PNUD pourrait jouer un rôle capital en aidant le Gouvernement à tirer pleinement profit de ces technologies.

27. Ses partenaires dans ce domaine seraient le Conseil suprême de l'économie, le Conseil suprême des investissements et les Ministères des affaires étrangères, de la planification, du commerce, du travail et des postes, télégrammes et téléphones. Le Conseil des chambres de commerce et d'industrie, la Cité de la science et de la technologie du Roi Abdel Aziz et la Saudi Arabia Basic Industrial Corporation seraient aussi des partenaires semi-privés de première importance. La Saudi Arabia Basic Industrial Corporation s'occupe de protection de l'environnement, la Cité de la science et de la technologie, qui est le centre de recherche le plus respecté du pays, s'occupant essentiellement d'énergie et de technologies de l'information.

28. À l'intérieur du système des Nations Unies, le PNUD peut s'allier aux institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, à l'UNICEF, au FNUAP, au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, à la Banque mondiale et aux unités de ressources sous-régionales pour renforcer les capacités de l'Arabie saoudite dans les domaines de l'établissement de politiques et de réglementations, de la structuration des institutions, de la collecte et du suivi de données, de la mise en réseau de connaissances et de la réalisation d'interventions pilotes. Il établira une documentation sur les résultats de ses interventions actuelles et passées et cherchera à mieux faire connaître ses activités grâce à un programme de vulgarisation bien ciblé, qui l'amènera notamment à établir des rapports annuels et à resserrer ses liens avec les médias.

B. Renforcement des capacités de développement économique et social durable

29. Le PNUD vise à développer ces capacités au niveau local, à améliorer la gestion des équipements et des services urbains et à faciliter l'accès à ces derniers et à renforcer les capacités nationales de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles.

30. Le renforcement des capacités nationales de développement économique et social, qui passe notamment par la mise en valeur des ressources humaines, était un objectif stratégique des sixième et septième plans de développement. En 1999, par exemple, le Gouvernement a consacré 30 % du budget (soit 12 % du PNB) à l'éducation, à la santé et aux services municipaux. Il a en outre prié récemment le secteur privé d'investir dans les ressources humaines. Le Ministère de l'éducation et d'autres entités nationales concernées ont demandé au PNUD de les conseiller quant à la manière d'améliorer la qualité de l'éducation et de généraliser l'utilisation des technologies de l'information à l'échelle nationale.

31. Il est capital d'actualiser le système de gestion de l'information sur le travail – sans lequel il est impossible d'appliquer le plan de saoudisation, qui figure parmi

les priorités nationales – et de permettre ainsi aux particuliers et aux institutions de planifier leur avenir. Le PNUD aidera le Ministère du travail et des affaires sociales à renforcer ses capacités dans ce domaine et coopérera avec toutes les entités nationales concernées pour que le plan de saoudisation soit couronné de succès.

32. Le Royaume s'est beaucoup urbanisé depuis le début des années 70, mais son urbanisation n'a pas été uniforme en raison de sa grande superficie (2 150 000 kilomètres carrés), ce qui explique que l'élaboration de stratégies régionales et de plans d'utilisation des sols et l'allocation de services et d'implantations industrielles aient été mises au rang de priorités nationales. Le PNUD devrait continuer à aider techniquement le Gouvernement à définir, formuler et appliquer les stratégies et politiques voulues pour mener ces entreprises à bien et mettre en valeur les ressources humaines nécessaires. Le Ministère des affaires municipales et rurales sera l'un de ses principaux partenaires.

33. L'élargissement du réseau routier est nécessaire au développement régional, dont la gestion pèse de plus en plus lourd sur les autorités nationales. Le Gouvernement envisage donc de privatiser la construction et l'entretien des routes. Pour cela, il aurait besoin que le PNUD l'aide à établir les réglementations et les structures organisationnelles voulues pour faciliter l'opération. De même, les autorités nationales chargées de la gestion des fréquences radio ont besoin de l'assistance technique du PNUD pour maîtriser les technologies à évolution rapide nécessaires dans ce domaine. Les principaux partenaires du PNUD dans cette entreprise seront le Ministère des transports et le Ministère des postes, télégrammes et téléphones.

34. Les conséquences néfastes du développement socioéconomique rapide du pays sur ses ressources naturelles et son environnement au cours des dernières décennies inquiètent le Gouvernement. Aussi le PNUD continuera-t-il à coopérer avec les services nationaux de météorologie et de protection de l'environnement, de l'application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la sensibilisation du public aux problèmes environnementaux; aidera la Cité de la science et de la technologie à promouvoir la conservation de l'énergie en élaborant, à l'intention des producteurs d'énergie aussi bien que des usagers, des instruments de gestion d'énergie et un programme de sensibilisation aux problèmes environnementaux; et élargira sa coopération avec la Commission nationale de la conservation et du développement de la faune et de la flore en formant le personnel chargé de la gestion des sanctuaires et de la conservation de la diversité biologique du pays. De plus, le Centre de formation aux ressources naturelles, coentreprise du Gouvernement saoudien et du PNUD, élargira ses activités aux pays de la région, qu'il aidera à mener des recherches et auxquels il fournira des informations et des services consultatifs. En tant que pays hôte, le Royaume continuera à bénéficier du projet régional de conservation du milieu marin de la mer Rouge et du golfe d'Aden, qui est financé par le Fonds pour l'environnement mondial.

35. Le Gouvernement ayant récemment encouragé le développement du tourisme, la Commission nationale de conservation et de développement de la faune et de la flore envisage de faire des zones protégées du pays des sites touristiques, essentiellement dans le but de conserver les ressources naturelles et de sensibiliser l'opinion à la nécessité de les conserver, ce qui lui permettra de prendre des initiatives pour attirer les touristes et créer des recettes supplémentaires. Le Gouvernement souhaiterait à cet égard que le PNUD aide techniquement la Commission à prendre les mesures nécessaires pour qu'elle puisse atteindre son objectif.

36. Selon les estimations, les deux tiers environ de l'eau consommée dans les zones urbaines sont de l'eau désalinisée. En revanche, l'agriculture est largement tributaire de l'eau des nappes phréatiques, qui se vident généralement plus vite qu'elles ne se remplissent. Compte tenu de l'expérience qu'il a acquise dans le monde entier en appuyant des programmes de gestion durable des ressources en eau, le PNUD aidera le Gouvernement à conserver efficacement cette ressource naturelle. À cette fin, il travaillera en étroite coopération avec des établissements d'enseignement et des organismes professionnels du Royaume ainsi qu'avec les institutions spécialisées, les fonds et les programmes des Nations Unies.

IV. Modalités d'administration

Administration des programmes

37. Le Gouvernement et le PNUD administreront conjointement le deuxième CCP, qui servira de cadre à l'élaboration d'interventions dans certains domaines. Un accent particulier sera mis sur les initiatives susceptibles de déboucher sur des résultats concrets en matière de conseils sur les politiques à suivre. Des efforts particuliers seront faits également pour trouver de nouveaux partenaires et intégrer dans le programme de coopération de nouvelles initiatives destinées à appuyer l'activité économique du pays. Il sera recouru à l'approche-programme chaque fois que possible, étant entendu cependant que l'approche-projet continue de répondre aux besoins du Gouvernement.

38. L'exécution nationale restera la modalité d'exécution normale des initiatives appuyées par le PNUD, mais il sera demandé aux institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, à la CESAO et aux unités de ressources sous-régionales de fournir des conseils et un appui techniques, s'il y a lieu. Le PNUD peut aider efficacement le Gouvernement en cette période d'évolution rapide en mettant en place les systèmes voulus pour lui fournir rapidement toutes les compétences spécialisées dont il a besoin. Une attention particulière sera accordée à la mise en réseau des connaissances avec les unités de ressources sous-régionales et d'autres réseaux mondiaux de développement. De plus, le PNUD continuera à dispenser une formation aux administrateurs de projets nationaux et au personnel chargé d'appuyer les projets exécutés à l'échelle nationale, qui pourront ainsi s'acquitter efficacement de leur tâche et rendre compte de leur action. La formation qui sera dispensée au personnel du Bureau extérieur et la délégation de pouvoir dont il bénéficiera devraient également favoriser une plus grande efficacité.

39. Le Ministère des affaires étrangères met actuellement en place un comité consultatif qui servira de mécanisme de coordination. Ce comité sera composé de hauts fonctionnaires du Gouvernement et de représentants d'organismes des Nations Unies et d'organisations de la société civile qui auront pour mandat de renforcer la coordination des activités menées au titre du programme en évaluant les projets et l'impact du programme et de rentabiliser au maximum les ressources financières et techniques. On attend également de ce mécanisme de coordination et consultatif de haut niveau qu'il contribue à élargir les activités de coopération technique du deuxième CCP et des programmes des autres organismes des Nations Unies opérant dans le pays.

40. Compte tenu de ses contraintes financières et de la nécessité où il se trouve de disposer de consultants hautement spécialisés dans les technologies de pointe, le

PNUD continuera à recourir à des modalités d'exécution de remplacement telles que le Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) et la coopération technique entre pays en développement, bien que l'Arabie saoudite en ait une expérience limitée (ces 10 dernières années, seuls deux Volontaires des Nations Unies ont été associés à un projet de coopération exécuté dans le pays). Il s'emploiera également, de concert avec le Gouvernement, à promouvoir l'utilisation des capacités nationales disponibles.

41. Le Royaume d'Arabie saoudite participant à des initiatives régionales directement liées à son développement, on se préoccupera d'établir des liens entre ces initiatives et les activités du deuxième CCP et on continuera en outre à coordonner ces initiatives avec les programmes de coopération technique des autres organismes des Nations Unies présents dans le pays et ceux de la Banque mondiale.

Suivi, examen et établissement de rapports

42. Conformément au *Manuel de programme du PNUD*, le deuxième CCP fera l'objet d'examens annuels et d'un examen à moyen terme. De même, les projets en cours feront l'objet de procédures de suivi et d'évaluation normalisées, notamment de rapports d'activité annuels, de réunions d'examen tripartites, d'évaluations approfondies et de visites. Ces diverses activités seront coordonnées par le Ministère des affaires étrangères, avec la pleine coopération des ministères intéressés, des bénéficiaires, d'autres entités nationales et des organismes des Nations Unies associés à l'exécution du programme.

43. Enfin, on établira une documentation détaillée pour chaque projet de manière à en affiner davantage les modalités d'exécution et à déterminer la méthode de suivi et d'évaluation la plus appropriée (séquençage des opérations, établissement de critères d'efficacité et d'indicateurs d'impact à utiliser pendant l'exécution, etc.).

Mobilisation des ressources

44. Le Royaume d'Arabie saoudite étant un contribuant net et ne pouvant bénéficier des fonds de base du PNUD, le Gouvernement finance entièrement les projets de coopération technique dans le cadre de la participation aux coûts. L'incertitude qui entoure les cours mondiaux du pétrole pourrait donc entraver l'élargissement du programme de coopération technique du deuxième CCP, comme elle a entravé celui du programme de coopération technique du premier CCP.

45. Quoi qu'il en soit, le PNUD s'efforcera de rentabiliser au maximum les ressources nationales allouées au deuxième CCP en trouvant de nouveaux partenaires au sein du Gouvernement et dans le secteur privé, ce qui lui permettra en outre de faire connaître la diversité de ses services. Il est probable en outre que la stabilisation du cours du pétrole à son niveau actuel améliorera les finances publiques et permettra au Gouvernement de mobiliser davantage de ressources pour le programme, mais la réussite du deuxième CCP sera essentiellement fonction, en définitive, de la capacité du PNUD de fournir au Gouvernement un appui technique de qualité dans les délais voulus.

Annexe

Objectifs de mobilisation des ressources pour l'Arabie saoudite (2001-2005)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Source</i>	<i>Montant</i>	<i>Observations</i>
Ressources de base du PNUD		
Montant estimatif du report de CIP		– Comprend le report des MCARB 1, des MCARB 2 et les fonds alloués précédemment aux Services administratifs et opérationnels.
MCARB 1.1.1		– Affecté immédiatement au pays.
MCARB 1.1.2	De 0 à 66,7 % du MCARB 1.1.1	Cette fourchette n'est indiquée qu'à des fins de planification initiale. Les montants effectivement alloués seront fonction de l'élaboration de programmes de haute qualité. Toute augmentation de cette fourchette sera également fonction de la disponibilité des ressources.
AEPP/AST		–
Total partiel	–^a	
Autres ressources		
Participation aux coûts du Gouvernement	35 000	
Participation aux coûts de tierces parties	–	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds	–	
Total partiel	35 000	
Total général	35 000^a	

Abréviations : AEPP = appui à l'élaboration de politiques et programmes; AST = appui aux services techniques; MCARB = montants cibles pour l'allocation des ressources de base.

^a Ce montant ne comprend pas celui des MCARB 1.1.2, qui est alloué à l'échelle régionale, pour être ensuite utilisé à l'échelle du pays.